

Intervention parlementaire. Réponse du Conseil-exécutif

N° de l'intervention: 064-2017
Type d'intervention: Motion
Motion ayant valeur de directive: ☐
N° d'affaire: 2017.RRGR.180

Déposée le: 20.03.2017

Motion de groupe: Non
Motion de commission: Non
Déposée par: Machado Rebmann (Bern, LAVerte) (porte-parole)

de Meuron (Thun, Les Verts)
Rudin (Lyss, pvl)
Schindler (Bern, PS)
Streit-Stettler (Bern, PEV)
Knutti (Weissenburg, UDC)
Kullmann (Hilterfingen, UDF)

Cosignataires: 0

Urgence demandée: Oui
Urgence accordée: Oui 23.03.2017

N° d'ACE: 436/2017 du 10 mai 2017
Direction: Direction de l'économie, de l'énergie et de l'environnement
Classification: Non classifié
Proposition du Conseil-exécutif: **Adoption sous forme de postulat**

Préserver les droits populaires: arrêté du Grand Conseil et votation populaire à propos des Jeux olympiques d'hiver 2026

Le Conseil-exécutif est chargé de soumettre au Grand Conseil la question de la participation du canton de Berne à une candidature pour les Jeux olympiques d'hiver 2026. Cette décision doit être mise en lien avec la demande d'organisation d'une votation populaire.

Développement :

Selon l'article 62, alinéa 1, lettres c et e de la Constitution du canton de Berne (ConstC), les décisions par lesquelles le Grand Conseil arrête des dépenses supérieures à deux millions de francs et les arrêtés de principe sont soumis à une votation facultative. Si 100 membres du



Grand Conseil l'exigent, l'arrêté est soumis à une votation obligatoire (article 61, alinéa 2, ConstC). Le Grand Conseil peut donc décider que le corps électoral se prononcera obligatoirement sur un projet soumis à la votation facultative, sans avoir recours à la collecte de signatures. Parmi les motifs pouvant justifier ce qui s'appelle une votation obligatoire extraordinaire figure notamment l'urgence¹.

Au milieu du mois de septembre 2016, après réception de la version définitive du projet général pour les Jeux olympiques d'hiver 2026 aux Grisons (« Grobkonzept Olympische Winterspiele Graubünden & Partner 2026 ») de la part de l'organisation faîtière de l'économie des Grisons (Dachorganisation Wirtschaft Graubünden), le gouvernement des Grisons a décidé de soumettre au Grand Conseil un crédit d'engagement brut de 25 millions de francs pour le dépôt d'une candidature grisonne et la participation à un processus de candidature international (avec le canton de Zurich et d'autres partenaires)². Une fois approuvée par le Grand Conseil, la candidature a été soumise au peuple par le gouvernement. Le canton ne voulait présenter sa candidature qu'avec l'appui du peuple. L'approbation du peuple assurait selon lui la légitimation politique nécessaire, et les fonds nécessaires seraient disponibles pour faire avancer le processus de manière prometteuse³. En automne 2018, une deuxième votation populaire sur le projet détaillé aurait dû avoir lieu, projet pour lequel on se basait sur des coûts allant jusqu'à 340 millions de francs.

Le Conseil-exécutif bernois a soutenu mi-décembre 2016 la candidature « 2026. Les Jeux Swiss Made » à hauteur d'un million de francs prélevés sur le Fonds de loterie, exploitant au maximum sa compétence en matière d'autorisation de dépenses. Le projet prévoit la tenue des compétitions dans les cantons du Valais, de Berne, de Fribourg, de Vaud et des Grisons. Le centre des Jeux serait le Valais et la ville hôte, Sion. Un deuxième village olympique serait prévu à Thoune, et les épreuves de saut à ski se tiendraient à Kandersteg⁴. Le 7 mars 2017, le Conseil exécutif de Swiss Olympic a approuvé la candidature de « Sion 2026 », qui inclut encore une fois le canton de Berne, avec des compétitions de hockey sur glace programmées dans les villes de Berne et de Bienne. La candidature seule devrait coûter 24 millions de francs au total⁵ ; le conseil municipal de Berne se base quant à lui sur un montant de 65 à 75 millions de francs⁶. Le 11 avril 2017, le Parlement du sport de Swiss Olympic confirmera le choix de la candidature de « Sion 2026 »⁷.

Le Tour de France a laissé derrière lui de mauvais souvenirs en ce qui concerne la manière de faire du gouvernement bernois et du conseil municipal de la Ville de Berne. Les parlements du canton et de la ville n'ont pu se prononcer sur les crédits requis qu'après avoir obtenu les garanties nécessaires de la part de la ville et du canton, à un moment où un retrait se serait forcément accompagné d'une perte de prestige. Après la manifestation, des crédits supplémentaires ont bien entendu été octroyés⁸.

¹ Walter Kälin/Urs Bolz, Manuel de droit constitutionnel bernois, Berne 1995, p. 408, numéro 8a

² https://www.gr.ch/DE/institutionen/parlament/botschaften/Botschaften_20162017/Bot_09_2017_web.pdf

³ <https://www.gr.ch/DE/Medien/Mitteilungen/MMStaka/2016/Seiten/2016091301.aspx>

⁴ http://www.be.ch/portal/fr/index/mediencenter/medienmitteilungen/suche.meldungNeu.html/portal/fr/meldungen/mm/2016/12/20161214_0935_regierungsrat_unterstuetztgemeinsamekandidatur

⁵ <http://www.blick.ch/news/schweiz/westschweiz/exekutivrat-stimmt-dafuer-swiss-olympic-will-olympia-in-sion-2026-id6332733.html>

⁶ https://ris.bern.ch/Geschaefte.aspx?OBJ_GUID=e167e75b242d4548ab70e8f0f23b05ae

⁷ http://www.swissolympicteam.ch/dam/jcr:62ec2d35-a331-4cd7-aaa5-6e4cf6b3d34b/NEU_Zeitplan_2026_170216_FR.pdf

⁸ <http://www.srf.ch/news/regional/bern-freiburg-wallis/grosses-staunen-ueber-die-kosten-der-tour-de-france-in-bern>

Dans le canton de Berne, à Thoun et à Berne, on souhaite manifestement agir encore une fois de la même manière et mettre en route la candidature derrière des portes closes, jusqu'au moment où le projet arrivera à un tel point de maturité qu'un retrait ne sera plus possible qu'en théorie, comme évoqué plus haut. Des coûts élevés sont à prévoir pour la collectivité et la construction d'un tremplin de saut à ski à Kandersteg serait notamment une atteinte à l'environnement. Malgré tout, le Conseil-exécutif ne se sent pas tenu à faire preuve de transparence et à garantir les droits populaires en impliquant assez tôt le corps électoral. Le gouvernement du canton des Grisons nous a fourni la preuve qu'il peut en être autrement.

Pour ces raisons, le Conseil-exécutif bernois doit soumettre au Grand Conseil le projet de participation aux Jeux olympiques d'hiver 2026 dans les plus brefs délais, avec indication des coûts probables et des atteintes à la nature et à l'environnement, afin qu'il puisse se prononcer. Si le Grand Conseil l'approuve, il peut soumettre cette décision au peuple.

Motivation de l'urgence : La procédure progresse. Le 11 avril 2017, le Parlement du sport de Swiss Olympic ratifiera la candidature de Sion 2026 et présentera la candidature au Comité International Olympique (CIO).

Réponse du Conseil-exécutif

Swiss Olympic a lancé en mars 2016 le processus de candidature aux Jeux olympiques et paralympiques d'hiver 2026. Dans ce cadre, divers groupes ont développé des idées de candidature. Alors que les travaux avaient déjà avancé dans le canton des Grisons, le Conseil-exécutif bernois a jugé qu'il n'était pas réaliste de faire cavalier seul et la Ville de Berne a refusé d'être la ville hôte. Le canton de Berne dispose cependant de diverses installations qui pourraient très bien se prêter au déroulement de certaines compétitions.

Le projet « Sion 2026. Les Jeux au cœur de la Suisse » (Sion 2026) découle de plusieurs idées proposées préalablement. Le Conseil-exécutif a décidé en décembre 2016 de soutenir cette candidature qui prévoit d'organiser des compétitions sur plusieurs sites du canton de Berne. Il appuie cette dernière car la portée et la signification d'une candidature aux Jeux dépassent de loin les effets du marketing touristique habituel. Les Jeux pourraient servir de plateforme pour présenter au monde entier le canton de Berne comme une destination touristique attractive, un lieu de rendez-vous pour les sports d'hiver, un centre économique et un lieu de vie. Le Conseil-exécutif a donc accepté de débloquer une contribution d'un million de francs prélevée sur le Fonds de loterie pour l'élaboration de la candidature à condition que Sion 2026 soit la candidature officielle.⁹ Le versement de cette contribution est assorti d'autres conditions : le financement global de cette phase, qui représente un montant de 24 millions de francs,¹⁰ doit ainsi être assuré (Confédération, Swiss Olympic, cantons du Valais, de Vaud et de Fribourg, communes sites et particuliers) ; la Confédération doit elle aussi apporter son soutien à la candidature et Swiss Olympic doit retenir la candidature Sion 2026 et décider de soumettre une candidature internationale.

⁹ ACE 1387/2016 du 14 décembre 2016 ; la candidature avait à l'époque été présentée sous le nom « 2026. Les Jeux Swiss Made / Switzerland 2026. The Games ».

¹⁰ Le montant compris entre 65 et 75 millions de francs mentionné dans la motion se réfère aux coûts incombant à la ville hôte pour l'élaboration d'une candidature internationale. Pour le projet Sion 2026, ces coûts devraient s'élever à 24 millions de francs.

La candidature Sion 2026 est portée par une association régie par les dispositions du Code civil suisse. Le canton de Berne ne fait pas partie de cette association et n'est pas représenté au sein de ses organes de direction.

Sion 2026 prévoit en principe les sites suivants : ¹¹

Sion	Ville hôte, Big Air
Crans-Montana, Veysonnaz	Ski / snowboard alpin, snowcross, bosses / saut acrobatique, slalom parallèle
Leysin	Half-pipe / slopestyle
Goms	Ski de fond, biathlon
Kandersteg	Saut à ski, combiné nordique
Lausanne	Patinage artistique, short track
Aigle	Patinage de vitesse
Berne, Bienne, Fribourg	Hockey sur glace
Viège	Curling
Saint-Moritz	Bobsleigh, luge, skeleton
Collombey, Thoune	Villages olympiques
Martigny	Centre de presse

En février 2017, les électeurs et électrices du canton des Grisons ont rejeté le crédit de 25 millions de francs prévu pour la préparation de la candidature.

Le 7 mars 2017, le Conseil exécutif de Swiss Olympic a validé la candidature Sion 2026. Le Parlement du sport de Swiss Olympic a confirmé cette décision le 11 avril 2017 et accordé un montant de huit millions de francs pour la préparation de la candidature.

Les prochaines étapes planifiées par Swiss Olympic sont les suivantes :

Juillet 2017	Consolidation du programme technique dans le cadre de la candidature avec preuve de la faisabilité financière et stratégie de durabilité, remise d'une demande de soutien au Conseil fédéral
Septembre 2017	Décision de principe du Conseil fédéral pour / contre l'organisation des Jeux Olympiques d'hiver 2026 en Suisse, mandat d'élaboration du message à l'intention du Parlement
A partir de l'automne 2017	Préparation de la campagne nationale et internationale
Février 2018	Annonce de la candidature suisse au CIO par Swiss Olympic (déclaration d'intention)
Mai 2018	Adoption du message du Conseil fédéral sur la candidature 2026 à l'intention du Parlement fédéral
Novembre 2018	Décision du Parlement fédéral
Jusqu'à décembre	Obtention de toutes les décisions nécessaires aux niveaux fédéral, cantonal et

¹¹ Etat en mars 2017 ; des modifications pourront être apportées en fonction des résultats des travaux de planification. Plus d'informations sous <http://sion2026.ch/> et <http://www.swissolympicteam.ch/>

2018	communal (après échéance des délais référendaires)
Dès janvier 2019	Dépôt de la candidature au CIO
Eté / automne 2019	Décision d'adjudication du CIO

Au cours des prochains mois, le choix des sites prévus devra donc être confirmé et la faisabilité, les coûts et le financement devront être détaillés. Sion 2026 souhaite préparer et réaliser les Jeux en conformité avec l'Agenda 2020 du Comité international olympique selon des principes de durabilité. Cela signifie notamment que le Conseil-exécutif financera uniquement les installations dont la construction est jugée réalisable et dont l'exploitation et l'entretien à long terme sont assurés. Il convient donc de prouver que ces installations feront également l'objet d'une utilisation judicieuse sur le plan économique et social après les Jeux. Les dispositions légales en matière de planification et d'environnement doivent bien évidemment être respectées. La contribution du canton doit en outre être adaptée aux ressources financières dont il dispose.

La candidature des Grisons et celle de Sion 2026 font l'objet d'une procédure identique. La préparation de la candidature doit dans un premier temps être validée. Ensuite, les coûts de la réalisation doivent à leur tour être approuvés. La situation du canton de Berne diffère toutefois de celle des Grisons : le canton de Berne n'entend pas présenter sa propre candidature et la ville hôte ne devrait pas se trouver sur son territoire. Il n'assume donc pas la responsabilité financière de la préparation de la candidature et n'a pas dû autoriser la totalité des coûts de cette préparation selon le principe du produit brut. Le Conseil-exécutif était donc seul compétent pour statuer sur la contribution d'un million de francs.

Les coûts de la réalisation devront eux aussi être approuvés par l'organe compétent en matière financière. Tout comme dans le canton des Grisons, il convient, dans le cadre de la préparation de la candidature, de poursuivre la planification des infrastructures requises sur les sites afin que les demandes relatives aux arrêtés financiers nécessaires et aux autres dépenses requises pour le déroulement des Jeux puissent être soumises aux organes compétents.

Le motionnaire demande que la participation du canton de Berne soit dans tous les cas soumise au Grand Conseil ainsi qu'au peuple et que les répercussions du projet sur la nature et l'environnement soient précisées. Tant que les coûts incombant au canton de Berne ne sont pas déterminés, il n'est pas possible de demander un arrêté de dépenses et la question de la compétence en matière d'autorisation de dépenses reste ouverte. Selon les consignes de Swiss Olympic, les coûts de la réalisation devront être approuvés définitivement d'ici la fin 2018 après la réalisation d'éventuelles votations populaires. Le canton de Berne est lui aussi tenu de respecter le calendrier fixé. Selon le degré de précision souhaité, des informations relatives aux répercussions sur la nature et l'environnement peuvent être fournies mais les clarifications définitives ne seront effectuées que lors des procédures d'autorisation qui auront lieu ultérieurement. Ces procédures ne seront lancées qu'en cas de victoire de la candidature de Sion 2026 pour l'organisation des Jeux.

Au vu de ce qui précède, le Conseil-exécutif propose d'adopter la présente motion sous forme de postulat. Il est toutefois lui aussi d'avis qu'une candidature ne pourra être soumise que si les votations populaires requises ont été effectuées.

Destinataire

- Grand Conseil